Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902795-20260320-D202612-DE

02.

Mairie de TAULÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 mars 2026 à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CREACH Gilles, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 18 mars 2026

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 23 **Votants** : 23

Étaient présents : CREACH Gilles, GOARNISSON Aude, LEMEUNIER Denis, BOZEC Marie Claire, KERRIEN Ronan, BOULANGER Régine, KERSCAVEN François, DANIELOU Céline, HORELLOU Denis, BLONS Béatrice, LE BERR Mickaël, MEUDEC Dominique, POCHARD Frédéric, KERBRAT Morgane, SALAUN Benoît, MOAL Hélène, LE GUERCH Eric, PAUGAM Sandrine, MARTIN Erwan, CHEVALLIER Carine, DE BLASIO Stefano, KERGUIDUFF Claudine, PERROT Arnaud

Absents excusés :

Absents :

A été élu secrétaire de séance : LE BERR Mickaël

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En vertu de l'article L.2122-2 du CGCT, le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'Adjoint au Maire à quatre.

Le Maire
Gilles CREACH

MAIRIE DE TAULE
FINISTERE